

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet REMORQUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-12DC26/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-12DC26	Date 2012-07-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-901-60693	
File No. - N° de dossier hp901.W6399-12DC26	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-08-10	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Erik	Buyer Id - Id de l'acheteur hp901
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3842 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification numéro 001 à la sollicitation, est émise afin de modifier ce qui suit:

1) À:

TABLE DES MATIÈRES, PARTIE 5 - ATTESTATIONS:

Ajouter:

2. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

2) À:

TABLE DES MATIÈRES

Ajouter:

Pièces jointes

(TPSGC-PWGSC 229) CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE ci jointe.

3) À:

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Supprimer:

Le document **2003 (2012-03-02)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Insérer:

Le document **2003 (2012-07-11)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

4) À:

Insérer:

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

2. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

- 2.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:
- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
 - b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

5) À:

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Supprimer:

3.1 Conditions générales

2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

Insérer:

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6) À:

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Supprimer:

10. Ordre de priorité des documents

(b) 2010A (2012-03-02) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

Insérer:

10. Ordre de priorité des documents

(b) 2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

7) **Ajouter:**

(TPSGC-PWGSC 229) - Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire ci jointe;

ANNEXE B - Description d'achat - REMORQUE AÉROTRANSPORTABLE À ESSIEU TANDEM POUR EMBARCATION ci jointe; et

APPENDICE 1 - Questionnaire de renseignements technique - REMORQUE AÉROTRANSPORTABLE À ESSIEU TANDEM POUR EMBARCATION ci jointe.

8) La date de fermeture est prolongée au 10 août 2012 à 14:00.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DC26/B

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp901

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6399-12DC26

File No. - N° du dossier

hp901W6399-12DC26

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET EXIGENCES DE RENDEMENT POUR LA REMORQUE AÉROTRANSPORTABLE À ESSIEU TANDEM POUR EMBARCATION

1.0 PORTÉE

1.1 Généralités

Le présent document résume les exigences de rendement opérationnel et les caractéristiques techniques de la remorque aérotransportable à essieu tandem pour embarcation.

1.2 Documents pertinents

Les documents, les définitions et les acronymes suivants font partie intégrante du présent document dans la mesure prescrite aux présentes. Tout autre document dont il est fait mention ne constitue qu'un complément d'information. Sauf indication contraire, les documents applicables dans le cadre du présent marché doivent être les documents d'origine ou les documents modifiés qui sont en vigueur le jour de l'attribution du marché. Dans l'éventualité d'un conflit entre les documents énumérés ci-après et le contenu des présentes, ce dernier doit prévaloir.

- CSA W47.1-F09, *Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier*, (www.csa.ca)
- CSA W59-F03 (C2008), *Construction soudée en acier (soudage à l'arc)*, (www.csa.ca)
- AWS D1.1, *Structural Welding Code - Steel*, (www.aws.org)
- ISO 9606-1:1994, *Qualification des soudeurs – Soudage par fusion – Partie 1 : Aciers*, (www.iso.org)

1.3 Directives

Les directives et les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation de la présente description d'achat :

- a) Les exigences qui contiennent « doit » ou « doivent » sont obligatoires. Aucune dérogation ne sera permise;
- b) Les exigences qui contiennent « doit^(E) » ou « doivent^(E) » sont également obligatoires. Toutefois, le responsable technique prendra en considération des solutions de rechange qui pourront être acceptées comme équivalent;
- c) Les exigences faisant emploi du futur définissent des actions qui relèvent du gouvernement du Canada et ne nécessitent aucune action ni obligation de la part de l'entrepreneur;
- d) Là où « doit », « doivent », « doit^(E) », « doivent^(E) » et le futur ne sont pas employés, l'information fournie est donnée à titre indicatif seulement;
- e) Dans le présent document, le verbe « fournir » doit être compris comme « fournir et installer ».
- f) Lorsqu'une certification technique est exigée, l'entrepreneur doit fournir une copie de la certification ou une preuve de conformité acceptable sur demande;
- g) Lorsqu'une norme ou une caractéristique est exigée et que le soumissionnaire propose un équivalent, la norme équivalente doit être fournie sur demande;
- h) Lorsqu'il est exigé que l'équipement soit conforme à une norme SAE, le soumissionnaire doit fournir le certificat de conformité sur demande;

- i) Les unités de mesure métriques doivent être utilisées pour satisfaire aux exigences. Toute autre mesure n'est donnée qu'à titre indicatif et n'est donc pas forcément exacte;
- j) Lorsqu'il est précisé qu'une dimension donnée est une dimension nominale, celle-ci doit être considérée comme étant approximative. Les dimensions nominales reflètent une méthode selon laquelle les matériaux ou les produits sont généralement identifiés pour la commercialisation, mais présentent des différences par rapport aux dimensions réelles.

1.4 Définitions

Les définitions qui suivent s'appliquent à l'interprétation du présent énoncé de travail :

- a) Le « responsable technique » est le représentant du gouvernement responsable du contenu technique des présentes exigences;
- b) Un « équivalent » désigne une norme, un moyen ou un composant qui a été accepté par le responsable technique et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, d'ajustement, de fonction et de rendement;
- c) Une « preuve de conformité » désigne un document tel qu'une brochure, un rapport d'essai effectué par une tierce partie, un rapport produit par un logiciel d'une tierce partie ou un certificat d'attestation signé par un représentant principal du fabricant d'équipement d'origine (tel un ingénieur agréé), dans lequel est indiqué la caractéristique ou le rendement exigé;
- d) Le « représentant de l'assurance de la qualité » est le représentant du gouvernement chargé de s'assurer que le système de qualité, les matériaux et les services fournis par l'entrepreneur sont conformes aux exigences du contrat;
- e) L'expression « à titre indicatif » désigne une recommandation facultative qu'il est possible de suivre. Ces recommandations sont fournies pour indiquer la marque, la dimension ou le modèle de composant préférable pour l'application envisagée. Toutefois, déroger à une telle recommandation ne rend pas pour autant la soumission non conforme.

1.5 Questionnaire de renseignements techniques

Ce qui suit s'applique :

- a) Le soumissionnaire doit remplir un questionnaire de renseignements techniques pour le véhicule offert. Omettre de fournir les brochures, les analyses de rendement, les dessins, les graphiques ou les tableaux spécifiés peut rendre la soumission non conforme;
- b) Il peut être considéré non-conforme d'omettre de répondre à une question du questionnaire de renseignements techniques; toute dérogation à la description d'achat doit être indiquée sur le certificat de conformité.

2.0 **EXIGENCES**

2.1 Exigences de rendement opérationnel

2.1.1 Conception

La remorque doit être construite par une entreprise possédant au moins cinq (5) ans d'expérience de construction d'un type d'équipement comparable de complexité équivalente ou supérieure.

8 mars 2012

2.1.2 Conditions climatiques

La remorque doit avoir la capacité de fonctionner dans des conditions météorologiques défavorables. Elle doit donc fonctionner de manière sécuritaire et efficace toute l'année dans la boue, dans la neige, sur la glace, sur des routes revêtues, des routes de gravier et des routes non revêtues qui présentent des ondulations importantes, des nids-de-poule et des conditions hors route, et ce, à des températures variant entre -37 et 37 °C (-34 et 98 °F).

2.1.3 Rendement opérationnel

La remorque doit :

- a) Être suffisamment robuste pour mettre à l'eau, récupérer et transporter une embarcation gonflable à coque rigide (RHIB) de 9 m (30 pi) de longueur et d'un poids de 6 820 kg (15 000 lb);
- b) Pouvoir être tractée par un camion diesel de classe 3 dont la capacité de remorquage est d'au moins 6 000 kg (13 200 lb);
- c) Être dotée d'une flèche d'attelage hydraulique articulée pour lui permettre d'évoluer en terrain accidenté et d'emprunter des rampes;
- d) Être capable de soutenir le poids de l'embarcation de l'avant à l'arrière, sur des rouleaux, avec une capacité de réserve de 15 %;
- e) Soutenir le poids de l'embarcation, lorsque cette dernière est bien centrée, de façon à ce que l'effort statique vertical sur la flèche d'attelage ne représente que 8 à 10 % de la charge totale;
- f) Être suffisamment robuste pour supporter une utilisation fréquente et de longs trajets en terrains accidentés avec l'embarcation en place;
- g) Être certifiée conformément aux *Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada* (NSVAC) pour une utilisation sur l'ensemble des réseaux routiers canadiens.

2.1.4 Sécurité

Ce qui suit s'applique à la remorque :

- a) Tous les systèmes et composants doivent être sécuritaires et faciles à utiliser pour un homme ou une femme du 5^e au 95^e percentile, conformément à l'étude de dimensionnement anthropométrique menée pour les Forces canadiennes, et ce, dans toutes les conditions d'exploitation;
- b) La remorque doit être exempte d'arêtes vives et d'objets saillants sur lesquels les vêtements amples pourraient s'accrocher ou qui pourraient entraver les déplacements des occupants.

2.1.5 Maintenabilité

La remorque doit être conçue et construite de manière à garantir un accès facile à l'ensemble de l'équipement aux fins d'inspection, de nettoyage et de maintenance.

2.1.6 Soutenabilité

L'entrepreneur doit^(E) disposer d'installations de réparation locales autorisées dans les principales régions géographiques du Canada, ce qui comprend les Maritimes, le Centre du Canada, les Prairies et la Colombie-Britannique, ou offrir au ministère de la Défense nationale (MDN) la possibilité d'effectuer ses

propres travaux sous garantie au cas par cas. Toutes les pièces et tous les composants de la remorque doivent^(E) s'obtenir au Canada dans un délai de 30 jours.

2.2 Exigences techniques

2.2.1 Normes de construction

La remorque doit^(E) être construite conformément à toutes les parties pertinentes des normes canadiennes de soudage (ou l'équivalent pour les fabricants étrangers) applicables au type et à la dimension de la remorque offerte. Les fabricants et les soudeurs indépendants participant au soudage de la remorque doivent être titulaires d'une certification en soudage décernée en vertu d'une des normes suivantes :

- a) Au Canada – Certification de niveau trois à jour et conforme à la norme CSA W47.1;
- b) Aux États-Unis – Certification à jour et conforme à la norme AWS D1.1;
- c) Ailleurs dans le monde – Qualification de soudeur à jour pour les soudures par rapprochement avec de l'acier, conformément à la norme ISO 9606-1.

Une lettre de validation donnant la preuve d'une certification à jour auprès de l'organisme compétent doit être fournie sur demande. Toutes les soudures doivent être inspectées par un inspecteur de soudage certifié (conformément aux normes susmentionnées) et une copie de tous les certificats de soudage doit être fournie avec chaque remorque.

2.2.2 Matériaux de construction

Tous les matériaux utilisés pour la construction de la remorque doivent être conformes aux exigences suivantes :

- a) Tout l'équipement, tout le matériel et tous les composants de la remorque doivent être faits de matériaux neufs de haute qualité et capables de supporter les rigueurs d'un milieu marin;
- b) Tous les matériaux doivent être résistants à la corrosion et convenir à une utilisation en eau douce comme en eau salée;
- c) Tous les matériaux exposés à la lumière du soleil doivent résister à la dégradation causée par les rayons ultraviolets;
- d) Afin de prévenir une réaction galvanique, tous les métaux de nature différente utilisés en étroite proximité doivent être isolés les uns des autres.

2.2.3 Dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage

Tous les dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage utilisés pour la construction de la remorque doivent^(E) être conformes aux exigences suivantes :

- a) Les dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage comprennent les écrous et les boulons, de même que les rondelles en aluminium ou en acier inoxydable et les plaques d'appui filetées directement dans les alliages d'aluminium;
- b) Tous les dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage doivent être en acier inoxydable et être conformes aux normes suivantes :
 - i. ASTM-A 276, de type 316 pour les dispositifs d'un diamètre de ¼ po ou plus;
 - ii. ASTM-A 276, de type 304 (18-8) pour les dispositifs d'un diamètre inférieur à ¼ po;

- c) Aucune pièce et aucun dispositif de fixation, d'attache et d'assemblage cadmiés ne doivent être utilisés, rondelles comprises;
- d) Des dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage de type autobloquant doivent être utilisés, s'il y a lieu, pour empêcher leur desserrement par vibration;
- e) Aux fins d'inspection et de remplacement, tous les dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage doivent être accessibles directement ou indirectement par dépose préalable d'équipement là où cela s'avère nécessaire.

2.2.4 Remorque

2.2.4.1 Dimensions

La remorque doit^(E) avoir les dimensions nominales suivantes :

- a) Longueur hors tout : 9,1 m (30 pi);
- b) Largeur hors tout : 2,6 m (8,5 pi);
- c) Hauteur hors tout (du sol jusqu'au point le plus élevé de la remorque) : 1,3 m (4,3 pi);
- d) Garde au sol : 36 cm (14 po);
- e) Hauteur de l'anneau d'attelage par rapport au sol lorsque la remorque est en charge : 61 cm (24 po);
- f) Voie : 2,4 m (93 po).

2.2.4.2 Caractéristiques matérielles

La remorque doit^(E) se composer de l'équipement et des systèmes suivants (comme détaillé aux prochaines sections) :

- a) Cadre;
- b) Sommiers à rouleaux;
- c) Essieu tandem;
- d) Freins;
- e) Suspension;
- f) Ensembles roues;
- g) Feux;
- h) Treuil;
- i) Divers autres éléments.

2.2.4.2.1 Cadre

Le cadre doit :

- a) Être un cadre à éléments tubulaires carrés dont les dimensions nominales sont d'au moins 7,6 cm de largeur sur 15,2 cm de hauteur sur 0,6 cm d'épaisseur de paroi (3 po sur 6 po sur 0,25 po);
- b) Être doté de traverses tubulaires carrées dont les dimensions nominales sont d'au moins 7,6 cm de largeur sur 15,2 cm de hauteur sur 0,6 cm d'épaisseur de paroi (3 po sur 6 po sur 0,25 po);
- c) Être fait d'acier galvanisé à chaud;
- d) Être construit avec des rondelles et des dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage en acier inoxydable;
- e) Être doté de ruban réfléchissant à bandes rouges et blanches apposé sur le périmètre extérieur de la remorque;
- f) Être doté d'un porte-plaque d'immatriculation éclairé;
- g) Être doté de dix (10) points d'arrimage réglables ayant chacun une capacité de charge d'au moins 2 270 kg (5 000 lb).

2.2.4.2.2 Sommiers à rouleaux

Pour soutenir la totalité du poids du RHIB, la remorque doit^(E) être dotée d'au moins quatre (4) sommiers à rouleaux :

- a) Entièrement réglables et articulés, de type « dandinant »;
- b) Dont les bras de support sont dotés d'au moins quatre-vingts (80) rouleaux;
- c) Construits en acier galvanisé à chaud dont les dimensions nominales sont de 5 cm sur 10 cm sur 0,5 cm (2 po sur 4 po sur 0,188 po);
- d) Ayant chacun les dimensions nominales suivantes : 69 cm sur 168 cm (24 po sur 66 po).

2.2.4.2.3 Essieu tandem

Les essieux doivent^(E) :

- a) Se composer de tubes d'acier ronds d'un diamètre extérieur nominal de 9 cm (3,5 po) à surbaissement de 10 cm (4 po);
- b) Avoir une capacité d'au moins 3 636 kg (8 000 lb) chacun;
- c) Avoir une voie nominale de 235 cm (92,5 po);
- d) Être dotés de carters de protection de roulements de moyeux en acier inoxydable de marque Bearing Buddy;
- e) Être dotés de bagues d'étanchéité d'huile deux pièces.

2.2.4.2.4 Freins

Le système de freinage doit^(E) :

- a) Être de type hydraulique;
- b) Être doté de disques en acier inoxydable d'un diamètre nominal de 30 cm (12 po);
- c) Être doté d'un actionneur de freins électrique (de marque Hydrostar ou l'équivalent) monté sur la flèche d'attelage et exerçant une pression nominale de 8,3 MPa (1 200 lb/po²);
- d) Être doté de conduites de freins en acier inoxydable d'un diamètre nominal de 5 mm (3/16 po);
- e) Comprendre un interrupteur de rupture d'attelage.

2.2.4.2.5 Suspension

La suspension doit^(E) :

- a) Être de type infraxiale à ressorts à lames;
- b) Être dotée d'au moins quatre lames par ressort;
- c) Avoir une capacité d'au moins 3 950 kg (8 700 lb) par paire de ressorts.

2.2.4.2.6 Ensembles roues

Les ensembles roues doivent^(E) :

- a) Être de type renforcé, à huit (8) boulons;
- b) Avoir un diamètre de 40 cm (16 po);
- c) Avoir 15 cm (6 po) de largeur;
- d) Avoir un déport nul;
- e) Avoir un fini galvanisé;
- f) Être dotés de pneus LT235 85R16 ayant un indice de charge de G.

2.2.4.2.7 Feux

Les feux de la remorque doivent être conformes aux NSVAC. Les feux doivent^(E) :

- a) Être submersibles conformément aux normes SAE;
- b) Ne comporter aucun connecteur sans soudure;
- c) Utiliser des diodes électroluminescentes (DEL) de 12 V;
- d) Être dotés d'un connecteur à 7 broches du type que l'on trouve sur les véhicules récréatifs (VR).

2.2.4.2.8 Treuil

Le treuil doit :

- a) Être de type manuel à deux vitesses, avec frein à main;
- b) Être doté d'une robuste sangle en polyester d'une largeur nominale de 5 cm (2 po) et munie d'un crochet autobloquant;
- c) Avoir une capacité de 1 680 kg (3 700 lb) au premier tour de sangle.

2.2.4.2.9 Flèche hydraulique

La flèche hydraulique doit^(E) :

- a) Offrir un dégagement suffisant entre le dessous de la remorque et le plancher de l'aéronef lors du chargement sur la rampe abaissée;
- b) Offrir un dégagement suffisant entre le point le plus élevé du RHIB et le plafond de l'aéronef lors du chargement sur la rampe abaissée;
- c) Être dotée d'une pompe hydraulique à commande manuelle;
- d) Être dotée d'un système hydraulique (Remarque : Un système fabriqué par Spencer serait préférable afin d'assurer la communauté du parc.);
- e) Utiliser du fluide hydraulique AW32.

2.2.4.3 Divers

La remorque doit^(E) :

- a) Être dotée d'ailes et de garde-boues conformément aux NSVAC;
- b) Être dotée d'ailes qui doivent être en acier galvanisé robuste et suffisamment solides pour résister à une force de 114 kg (250 lb) exercée vers le bas;
- c) Être dotée d'un coupleur d'attelage sur profilé de mise de niveau à hauteur réglable;
- d) Être dotée de deux chaînes de sécurité avec manilles de dimension et de résistance suffisantes pour soutenir le poids de la remorque et de l'embarcation;
- e) Être dotée d'un cric de flèche haute portée d'une capacité de levage d'au moins 1 360 kg (3 000 lb), avec pied, monté sur pivot;
- f) Être dotée d'un ensemble roue et moyeu de secours.

QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

REMORQUE AÉROTRANSPORTABLE À ESSIEU TANDEM POUR EMBARCATION

À DÉTACHER, REMPLIR ET RETOURNER

1 PORTÉE

1.0 PORTÉE – Le présent questionnaire fait état des renseignements techniques que le soumissionnaire doit fournir pour que le responsable technique puisse évaluer son offre dans les règles.

REMARQUE : IL INCOMBE AUX SOUMISSIONNAIRES DE COMMUNIQUER PAR ÉCRIT AVEC LE GESTIONNAIRE DES CONTRATS POUR CLARIFIER TOUTE QUESTION TECHNIQUE EN SUSPENS AVANT DE PRÉSENTER LEUR SOUMISSION.

ARTICLES DE LA DESCRIPTION D'ACHAT

2.1.1 Conception – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

a) Remorque

Marque/Modèle : _____

Année modèle : _____

Une brochure sur le produit est-elle incluse? Oui ___ Non ___

2.1.2 Conditions climatiques – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

2.1.3 Rendement opérationnel – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

2.1.4 Sécurité – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

2.1.5 Maintenabilité – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

2.1.6 Soutenabilité – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

2.2.1 Normes de construction – En conformité ? Oui ___ Non ___

Sinon, expliquer : _____

2.2.2 Matériaux de construction – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.3 Dispositifs de fixation, d'attache et d'assemblage – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.1 Dimensions – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

Longueur hors tout : _____ m _____ pi

Largeur hors tout : _____ m _____ pi

Hauteur hors tout : _____ m _____ pi

Garde au sol : _____ m _____ pi

Hauteur de l'anneau d'attelage : _____ cm _____ pi

Voie : _____ m _____ pi

2.2.4.2.1 Cadre – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.2 Sommier à rouleaux – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.3 Essieu tandem – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.4 Freins – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.5 Suspension – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.6 Ensembles roues – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.7 Feux – En conformité ? Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.8 Treuil – En conformité ?

Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

2.2.4.2.9 Flèche hydraulique – En conformité ?

Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____

A-t-elle une capacité de 1 680 kg (3 000 lb)?

Oui ____ Non ____

2.2.4.3 Divers – En conformité ?

Oui ____ Non ____

Sinon, expliquer : _____